

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2019

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 31 Octobre 2019 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 24 octobre 2019.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE.

Étaient représentés :

Madame Marguerite LABORIE par Monsieur Clément ROUET, Monsieur Ghislain SERIEYS par Philippe CASTANIER, Monsieur Fabien LONGUECAMP par Monique CANTAREL

Était excusée : Madame Catherine JAMMES,

Secrétaire de séance : Monique CANTAREL

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II.RESTRUCTURATION DE LA CANTINE SCOLAIRE : mission géotechnique

Dans le cadre de la restructuration du bâtiment de la cantine scolaire, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser une mission géotechnique pour la poursuite du projet.

4 bureaux d'études ont été consultés, 3 ont remis une offre.

Suite à l'ouverture et à l'analyse des offres Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de GINGER CEBTP pour un montant de 1580.00 € HT.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition de GINGER CEBTP.

III. VENTE IMMOBILIERE :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de se positionner sur la mise en vente du bâtiment connu sous le nom d'ancienne école de Trémouille située sur la commune au lieu-dit La Croix de Lasplagnes et figurant au cadastre sous les références parcellaires B 326 et convenir du prix de vente.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre le bâtiment de l'école de Trémouille au prix de vente de 76 300 € en ce compris les frais d'agence et

hors frais de notaire et précise que les frais d'agence et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur - donne son accord pour que Monsieur Le Maire signe tous documents jugés utiles relatifs à ce dossier

IV. LOGEMENTS SOCIAUX :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la correspondance de Cantal Habitat qui indique que "Dans le cadre de la convention d'utilité sociale que Cantal Habitat doit signer avec l'Etat, à l'instar de tous les organismes de logement social, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite Loi ELAN dispose qu'une section comprenant l'établissement d'un plan de vente doit figurer".

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur ces propositions d'inscription à la vente de deux pavillons locatifs sis Rue de l'Egalité sur la commune.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse le plan de vente proposé.

V. RACCORDEMENT AU RESEAU AEP" :

Monsieur le Maire propose au Conseil la prise en charge en investissement des dépenses de fournitures pour les raccordements au réseau AEP s'élevant à 1536.45 € HT auprès de Pum Plastiques et 1200.00 € HT auprès de la Sarl Longuecamp.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la prise en charge de ces dépenses.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

6.1 : Monsieur le Maire propose au Conseil le vote de crédits supplémentaires comme suit :

2188/12	+60.00 € (dénomination des rues)
2188/000	+1730.00 € (aire de jeux)
2315/11	-1790.00 € (opération voirie)

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les crédits supplémentaires proposés.

6.2 : Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de rembourser des frais avancés par Madame Jeanine BESSEYROT pour l'achat de fournitures pour la cantine et les TAP.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité décide le remboursement de ces frais à Madame Jeanine BESSEYROT.

6.3 : Inscription d'un itinéraire « Des Moulins à la Vallée du Goul » au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - Renouvellement
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a élaboré un projet d'aménagement d'un itinéraire de randonnée, traversant le territoire communal.

En vue de solliciter auprès du Conseil Général, l'inscription de cet itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, (et éventuellement une aide financière pour la réalisation des travaux d'aménagement), il est nécessaire que le Conseil Municipal s'engage à la conservation du caractère public et ouvert des chemins ruraux, propriétés du domaine privé de la commune, empruntés par l'itinéraire.
Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au projet d'aménagement d'itinéraire de randonnée présenté.

6.4 : Dans le cadre de la restructuration du bâtiment de la cantine scolaire Monsieur le Maire indique la nécessité de réaliser un relevé topographique pour la poursuite du projet.

Monsieur le Maire présente le devis du Cabinet CROS pour un montant de 1020.00 € HT.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition du Cabinet CROS.

Agenda:

- 7 novembre 18h : conseil d'école
- 11 novembre 11 h cérémonie et remise de médailles
- 18 au 21 novembre Congrès des Maires
- 14 décembre distribution des colis de Noël

Prochain Conseil : 12 décembre 2019

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et Monique CANTAREL, secrétaire de séance.